

Asbestos et le développement durable

UN BEAU DÉFI COLLECTIF



Collecte des résidus compostables
document à conserver

Chers citoyens et citoyennes,

Parmi les municipalités de la MRC des Sources, Asbestos est souvent reconnue comme une municipalité d'avant-garde en matière d'environnement.

Depuis maintenant trois ans, la Ville d'Asbestos offre la collecte des matières compostables, de façon volontaire à ses citoyens. Cependant, à peine 30% de la population participe à cet effort collectif. C'est pourquoi, le conseil municipal d'Asbestos a décidé de rendre **obligatoire**, à partir du 7 mai 2012, la participation à la collecte des matières compostables.

Il s'agit d'un beau défi collectif pour notre environnement. Tout le monde doit participer à cet effort de détournement de l'enfouissement des matières organiques. Les résidents comme les entreprises doivent y participer. Vous générez des déchets? Vous générez donc des matières organiques qui peuvent être détournées de l'enfouissement et compostées.

Lorsqu'on les enfouit dans les sites d'enfouissement, les matières compostables polluent le sol, l'eau et l'air. Elles se retrouvent en décomposition dans le sol en absence d'oxygène. Ce contexte a pour conséquence de produire des biogaz, dont le méthane qui est un important gaz à effet de serre (GES) à l'origine des changements climatiques. Lorsque compostées, les matières organiques sont « carboneutres » en ce sens qu'elles ont un effet nul au niveau des changements climatiques. Voilà pourquoi la participation à la collecte des matières compostables est si importante.

Le Conseil Municipal compte sur la participation de votre famille. Nous sommes toutes et tous invités à relever ce défi collectif. Ensemble, nous pouvons faire une différence pour laisser aux générations futures un héritage plus sain. Transformons nos déchets ... en ressources.

Le succès de la collecte des matières compostables repose sur votre participation active.



Hugues Grimard
Maire



Serge Boislard
Conseiller municipal responsable de la gestion des matières résiduelles

Pour participer à la collecte des matières compostables : des règles simples et faciles

Pour participer à la collecte, vous devez vous procurer un bac roulant brun fait spécialement pour les matières organiques. Deux dimensions de bacs roulants sont autorisées : 240 litres ou 360 litres. Un ratio de 180 litres par unité de logement est exigé. Par exemple, pour une résidence de deux logements, il pourrait n'y avoir qu'un seul bac brun de 360 litres. Cependant, le bac brun devra pouvoir contenir un minimum de 240 litres. Le propriétaire est responsable de fournir le bac à ses locataires.

La Ville d'Asbestos ne distribuera pas de bacs bruns et n'en vendra pas non plus. Il est de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac brun chez le détaillant de son choix. En choisissant de vous procurer votre bac dans un commerce de chez nous, vous encouragez l'achat local.

Les collectes s'effectueront sur deux jours, soit le lundi et mardi. Le jour de la collecte régulière vient déterminer quand aura lieu votre collecte de matières compostables.

Si votre collecte régulière du bac vert ou bac noir a lieu le :	Votre collecte du bac brun aura lieu le :
Lundi	Lundi
Mardi	Lundi
Mercredi	Mardi
Jeudi	Mardi

Les collectes se font à **toutes les semaines du mois de mai au mois d'octobre** et une fois par mois durant les mois de novembre à mars. En avril, la collecte se fera deux fois durant le mois. Nous vous invitons à consulter le calendrier des collectes des matières résiduelles pour l'année 2012 qui a été distribué en début d'année.

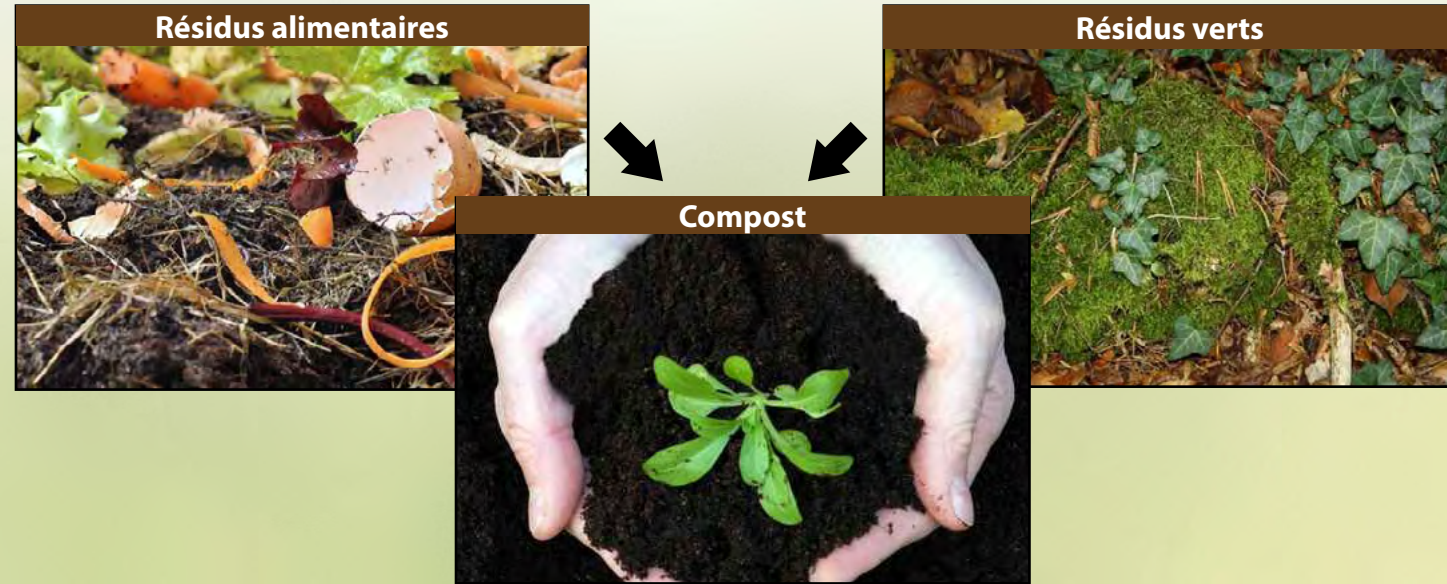


Dans le cas des habitations, il est strictement interdit d'utiliser les sacs de plastique, qu'ils soient biodégradables ou compostables

à cause de la difficulté de les différencier et du haut risque de dégrader la valeur du compost. Du personnel mandaté par la municipalité caractérisera le contenu des bacs. En cas de non-conformité, des conseils, des avertissements et ultimement des contraventions pourront être émises.

UNE MATIÈRE COMPOSTABLE, C'EST QUOI ?

Un résidu compostable, aussi nommé « putrescible » ou « organique » est un résidu qui, en présence d'oxygène, peut-être transformé en compost par des micro-organismes.



Il ressemble à de la terre malléable, un peu comme ce que l'on peut retrouver sous les feuilles mortes en forêt. Le compost contribue à la santé du sol et des végétaux. À la maison, nous avons à nous départir de résidus compostables qui proviennent autant de l'intérieur (cuisine, etc.) que de l'extérieur (plates-bandes, feuilles mortes, etc.). Les papiers et cartons souillés (ex. boîte de pizza) entrent aussi dans cette catégorie.

Qu'arrive-t-il aux matières compostables déposées dans le bac brun?

Tout comme pour le recyclage et l'enfouissement, ce sont des camions de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux qui sillonnent les rues d'Asbestos pour effectuer la collecte des différents bacs, noirs, verts et maintenant bruns.

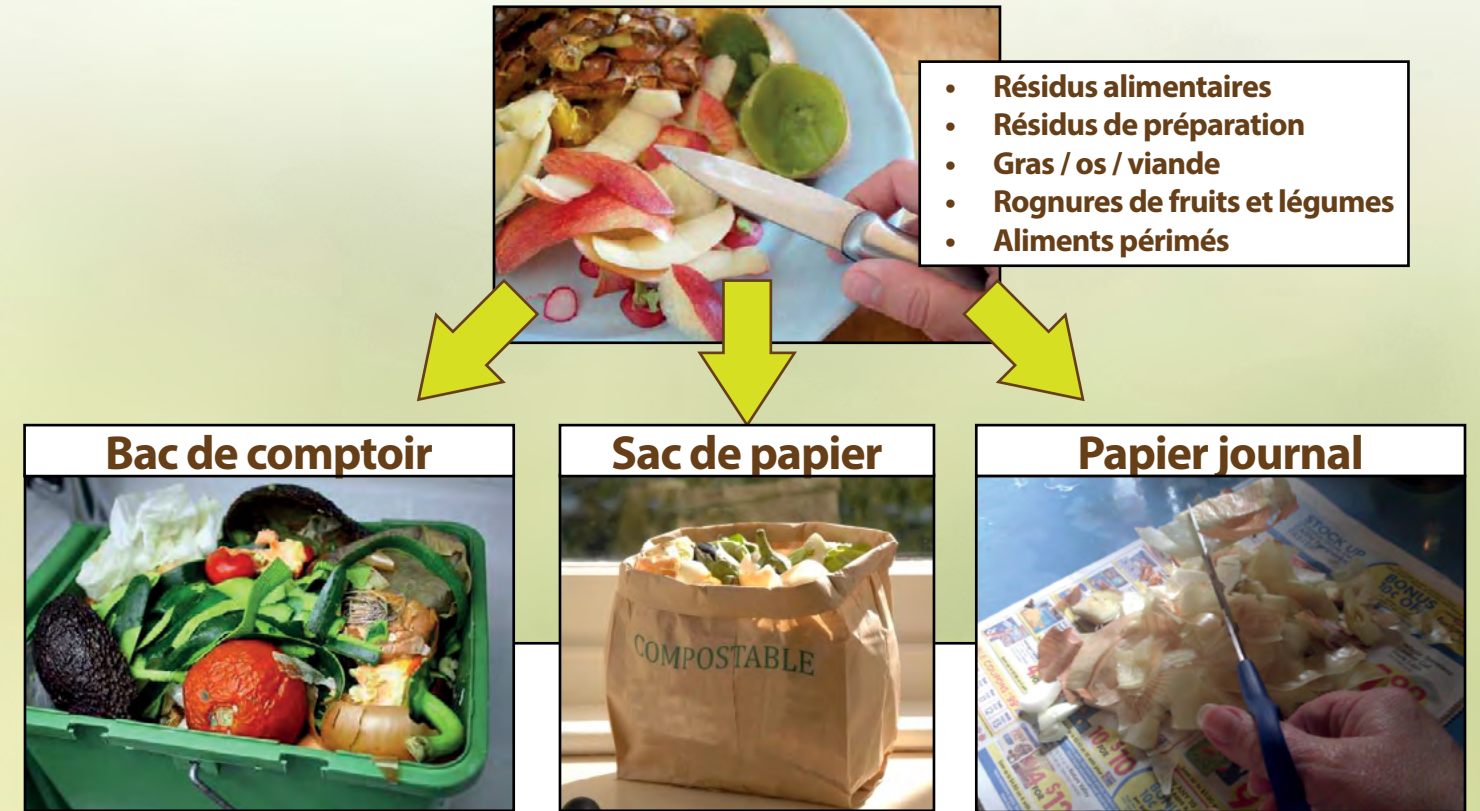
Les matières compostables sont présentement acheminées jusqu'à une plateforme de compostage à grande échelle, opérée par Biogénie Environnement situé à Bury dans la MRC du Haut-Saint-François.

Cette firme est notamment spécialisée dans la production de terreaux horticoles et de composts. Elle réussit à produire des composts de catégorie A à partir des matières compostables provenant du secteur résidentiel. Cette norme de qualité supérieure est décernée par le Bureau de Normalisation du Québec. Ces composts de qualité peuvent ensuite être retournés au sol en toute confiance dans des secteurs comme l'agriculture et l'horticulture.

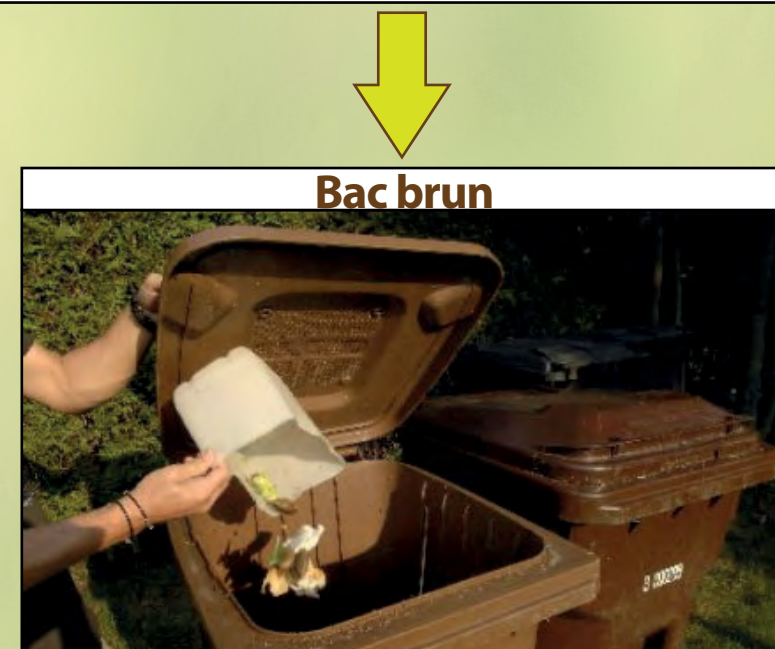
DANS LA CUISINE...

Trier... c'est facile

Vous allez voir rapidement à quel point il est surprenant de constater tout ce qui peut être détourné de la poubelle pour aller plutôt dans le bac brun. Votre bac à déchets pour l'enfouissement subira un véritable régime!



Selon vos préférences esthétiques, l'espace disponible et vos habitudes en cuisine, choisissez ce qui vous convient le mieux pour transférer vos matières compostables de la cuisine vers votre bac brun. Si vous n'utilisez pas de sacs de papier, il est recommandé d'envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal. Cela permet d'absorber une partie de l'humidité contenue dans les résidus alimentaires. Cela réduit aussi le « collage » des résidus sur les parois des bacs en hiver tout en retardant l'émanation d'odeurs et l'apparition d'insectes durant les saisons plus chaudes.



QU'EST-CE QU'ON MET DANS UN BAC BRUN?

Seules les matières ci-dessous peuvent être mises dans le bac brun :

Restes de table

- Restes de table, résidus de préparation: (peuvent être gelés, fruits, séchés, frais, etc.)
- Restants et rognures de fruits et légumes
- Toutes les parties de viande et de poisson (os, peau, gras, graisse, entrailles, etc.)
- Coquilles d'œuf
- Pâtes alimentaires, pain, céréales, riz, etc.
- Produits laitiers
- Café moulu, filtres à café, sachets de thé
- Friandises, sucre, bonbons et confiserie.

Fibres, papier et carton souillés

- Papier journal
- Carton (boîte de pizza, mets chinois, autre)
- Boîte moulée pour les œufs
- Serviettes et papier-mouchoir
- Essuie-tout
- Papier essuie-main
- Serviette de table, etc.

Prioriser le bac vert!

Si les papiers/cartons ne sont pas souillés, s'ils ne sont que mouillés par de l'eau, il est préférable de les diriger vers le recyclage.

Divers

- Plantes d'intérieur incluant: Matériel de jardinage et la terre
- Boules de coton et tampon pour le démaquillage
- Excréments d'animaux
- Litière d'animaux (biodégradable)
- Cendres REFROIDIES de foyer et de BBQ

Résidus de l'extérieur :

- Feuilles mortes
- Herbe séchée
- Résidus de jardins et de plates-bandes
- Aiguilles de conifères
- Tailles de haies
- Tout genre de végétaux

Bois

- Résidus de bois naturel (non-traité par de la peinture, vernis ou des additifs chimiques)
- Branches
- Cure-dents
- Retailles de « 2 X 4 », de moins de 3 pouces de long

Les résidus de bois doivent être de format maximal pour entrer dans le bac de façon à **pouvoir fermer le couvercle.**

Poids maximal autorisé de bois par collecte: 20 kg ou 45 lbs.

LES MATIÈRES À NE PAS DÉPOSER DANS LE BAC BRUN

Les matières énumérées ci-dessous **ne doivent pas être déposées** dans le bac brun, puisqu'elles représentent des contaminants qui peuvent nuire au processus de compostage ou même empêcher l'utilisation du compost.

- **Matières recyclables (plastique, verre, métaux, etc.) - BAC VERT**
- **Résidus domestiques dangereux (piles, peinture, huile à moteur, etc.) - ECOCENTRE (p.11)**
- **Ciment, béton, asphalte, roches, cailloux et graviers - ECOCENTRE (p.11)**
- **Pellicules de plastique - BAC NOIR**
- **Sacs de plastique - BAC VERT**
- **Les couches, tampons et serviettes sanitaires - BAC NOIR**
- **Les papiers avec des enduits multicouches (contenant tetrapak, papier ciré, etc.) - BAC VERT**
- **Styromousse - BAC NOIR**
- **Charpie (résidus de sècheuse), feuille d'assouplisseur, feuille jetable de balai « Swiffer » - BAC NOIR**
- **Mégots de cigarette - BAC NOIR**
- **Coton-tiges (Q-tips) - BAC NOIR**
- **Sacs d'aspirateur et leur contenu - BAC NOIR**
- **Bouchons de liège - BAC NOIR**
- **Cire et gomme à mâcher - BAC NOIR**
- **Animaux morts - SPAA (www.spaavic.com)**
- **Le bois traité (avec peinture vernis, etc.) - ECOCENTRE (p.11)**
- **Les liquides (restes de soupe, de lait ou de jus) - ÉVIER ou TOILETTE**



	Je voudrais :			
	Limiter la présence de mouches	Limiter les odeurs	Garder mon contenant propre	Tenir les animaux éloignés
Si vous utilisez un petit bac de comptoir pour la cuisine, doublez-le avec du vieux papier ou utilisez un petit sac de papier ou réutilisez vos sacs de papier : d'épicerie, de sucre, de farine ou de pommes de terre.	☑	☑	☑	
Enveloppez les déchets de cuisine humides (viande, poisson, fruits et légumes) dans un vieux journal ou un essuie-tout usagé.	☑	☑	☑	☑
Placez vos déchets de viande et de poisson dans un sac de papier, puis dans votre congélateur ou réfrigérateur jusqu'au jour de collecte.	☑	☑	☑	☑
Placez du papier chiffonné au fond de votre bac roulant.			☑	
Faites alterner des couches de déchets humides (ex : restes de table et rognures de fruits/légumes) avec des couches de déchets secs (feuilles et plantes mortes, sciure, copeaux de bois).	☑	☑	☑	☑
Rincez régulièrement votre bac roulant brun avec un détergent doux ou avec une solution faite de vinaigre blanc et d'eau.	☑	☑	☑	☑
Saupoudrez un peu de chaux de jardinage, de bicarbonate de soude ou de détergent à lessive (sans chlore) dans le bac roulant et s'il y a lieu, dans votre bac de comptoir pour la cuisine.	☑	☑		
Laissez sécher l'herbe et les feuilles avant de les placer dans le contenant.		☑		
Les mouches à fruits sont plus fréquentes par temps chaud. Capturez-les à l'aide d'un bol de vinaigre recouvert d'un film étirable perforé de petits trous. Videz-le au besoin.	☑			
Si vous voyez des asticots (petits vers) dans votre bac roulant, cela signifie qu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des déchets de viande exposés. Aspergez-les de sel ou de vinaigre pour les tuer.	☑			
En été, trouvez un endroit où il y a plus d'ombre pour y entreposer le bac brun.		☑		

EST-CE QUE JE DOIS CONTINUER À FAIRE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE?

Si vous pratiquez déjà le compostage sur votre terrain, vous êtes invité à continuer à le faire. Le compostage résidentiel est bénéfique pour la santé du sol de votre propriété. Rappelez-vous toutefois que certaines matières, comme la viande, le gras, les poissons, les os, les produits laitiers et autres, ne devraient pas être placés dans votre composteur. Ces matières doivent être placées dans votre bac roulant brun.

Pour inciter la pratique du compostage domestique, la Ville d'Asbestos a maintenu son programme de réduction du tarif des matières résiduelles pour ceux qui font du compost au moyen d'un quelconque composteur (ex. machine à terre). Ainsi, une réduction de l'ordre de trente dollars (30 \$) s'applique encore cette année à l'égard du tarif chargé sur le compte de taxes municipales.



QUE DOIT-ON FAIRE AVEC LE GAZON?



Compte tenu de son effet bénéfique sur la santé du sol, il vous est fortement recommandé de laisser le plus possible la pelouse au sol une fois coupée.

La première raison est que le gazon une fois coupé est riche en azote et une fois compacté dans le bac brun avec peu d'oxygène, il peut provoquer des odeurs d'ammoniac. Et comme il est aussi riche en eau et que la municipalité est facturée au poids, le gazon est inutilement onéreux à transporter et à traiter.

Si vous devez obligatoirement déposer votre gazon coupé dans le bac brun, nous vous demandons d'attendre qu'il ait séché un peu, de façon à réduire son poids, son volume et les odeurs. Une fois séché, il peut être déposé dans le bac brun en alternance avec les résidus alimentaires.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR...

La Ville d'Asbestos favorise un développement durable pour mieux construire l'avenir de sa communauté.

Des études provinciales portant sur la gestion des déchets, démontrent clairement que parmi les différentes catégories de matières résiduelles, (déchets ou résidus) dirigées à l'enfouissement par le secteur résidentiel au Québec, **c'est la catégorie des matières compostables qui représente le tonnage le plus important.**

Comme Québécois, nous sommes malheureusement reconnus à l'échelle de la planète comme étant parmi les plus importants producteurs de déchets, avec plus de 20 tonnes par minute.

Plusieurs facteurs amènent un nombre grandissant de municipalités québécoises à moderniser les services de gestion des matières résiduelles offerts aux citoyens.



Principaux facteurs militant en faveur d'un changement des habitudes pour la gestion des matières résiduelles :

1. Les objectifs du gouvernement québécois sont de ramener, d'ici 5 ans, la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par personne (soit une réduction des matières générées de l'ordre de 13,5 % par personne); revaloriser 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2015 et bannir les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020.
2. Les nouvelles normes d'enfouissement ont pour effet d'augmenter le coût à la tonne pour enfouir les déchets. Au cours des années à venir, il est raisonnable d'estimer que le coût la tonne pour composter ou valoriser sera inférieur à celui de l'enfouissement.
3. Lorsqu'enfouies dans les sites d'enfouissement, les matières organiques polluent le sol, l'eau et l'air. Elles se retrouvent enterrées en absence d'oxygène ayant pour conséquence la production de biogaz, dont le méthane qui est un important gaz à effet de serre à l'origine des changements climatiques. Au Québec, les gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère par l'ensemble des sites d'enfouissement sont estimés à environ 6% de tous les GES. Lorsque compostées, les matières organiques ou putrescibles sont carboneutres en ce sens qu'elles ont un effet nul au niveau des changements climatiques.
4. Des études récentes démontrent clairement que l'industrie du recyclage et du compostage crée davantage d'emplois par tonne de déchets à traiter que l'industrie de l'enfouissement. Comme c'est souvent le cas, écologie rime souvent avec économie.
5. Depuis quelques années, le gouvernement du Québec retourne en guise de compensation des sommes importantes pour récompenser des efforts faits afin de réduire au minimum l'enfouissement des matières valorisables.

Puisque toutes les matières putrescibles devraient se trouver dans le bac brun, la fréquence des collectes pour les déchets ultimes (bac noir) sera réévaluée en 2013.



AUTRES FAÇONS DE RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT ET DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT



La municipalité met à votre disposition un **ÉCOCENTRE** situé sur la rue du Roi, à même le garage municipal. Vous pouvez ainsi disposer de vos peintures usées, vos huiles usées, vos matériaux de construction ou de démolition, vos appareils électroniques, etc. Vous pouvez disposer à l'Hôtel de ville de vos piles usagées, cartouches d'encre. Tous ces matériaux toxiques, doivent être détournés des sites d'enfouissement.

La Ville d'Asbestos regarde présentement plusieurs scénarios qui auraient pour objectif de traiter chez-nous les matières organiques. Nous allons également travailler ce dossier en complémentarité avec notre usine de traitement des eaux usées, qui pourrait à court terme nécessiter des investissements pour accroître sa capacité. Il faut donc repenser nos habitudes à l'égard des matières résiduelles.

ÉCOCENTRE d'Asbestos

**Situé au 404, du Roi
Tél. : 819 879-0010**

Il s'agit d'un endroit où plusieurs conteneurs sont placés pour recevoir et trier différentes matières ou matériaux.



Matières acceptées :

- Résidus domestiques dangereux
- Pneu sans jante
- Batteries d'automobile
- Téléphones cellulaires
- Appareils électroniques et informatique (imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.)
- Ampoules fluocompactes
- Tubes fluorescents
- Essence, antigel
- Produits d'entretien de piscines
- Thermomètres au mercure
- Bonbonnes de propane de camping, BBQ
- Sapins de Noël
- Débris de construction et démolition
- Brique, béton
- Gros cartons
- Métaux
- Meubles et électroménagers



DES GESTES INSPIRANTS

Des actions positives ont changé le comportement de certaines organisations à l'égard des matières organiques. Depuis maintenant trois ans, le Festival des Gourmands a pris le virage de la collecte des matières organiques en obligeant tous les organismes de la Place de la gourmandise à servir leurs repas dans des assiettes compostables accompagnés d'ustensiles également compostables. Les camions de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux sont disponibles toute la fin de semaine afin de favoriser la disposition rapide de ces matières putrescibles. Cette année, le Festival des Gourmands obligera également que les verres à café soient compostables.



La Ville d'Asbestos, en collaboration avec le Festival des Gourmands assurera une surveillance et donnera des conseils sur le site de la Place de la gourmandise via la Brigade verte de la MRC des Sources. Cette présence de la Brigade verte vise à sensibiliser les festivaliers à la nouvelle réalité du compostage et de la collecte des matières organiques.



RECONNAISSANCE MUNICIPALE

La Ville d'Asbestos, dans le but de reconnaître les actions faites par nos entreprises à l'égard du développement durable, identifiera sur son site Internet et dans son bulletin municipal ces industries ou commerces à l'égard des actions posées. Par exemple: Si un restaurant fait la livraison de repas dans des contenants et ustensiles complètement compostables, alors il sera identifié comme tel sur notre site. Si ce commerce ou ce même restaurant utilise des détergents biologiques, il en sera également fait mention. La Ville d'Asbestos entend reconnaître publiquement les efforts de tous.

Lorsqu'une école par exemple, en regard de la formation et de l'éducation qu'elle doit fournir à nos jeunes, pose des gestes concrets en faveur du développement durable, il est souhaitable de les partager. Si un commerce fournit des produits conçus spécialement à des fins de compostage, nous aimerions en prendre connaissance afin de partager l'information avec nos citoyens.

À tous ces commerces, industries ou institutions, quel que soit l'action que vous posez, nous vous invitons à nous contacter afin de faire connaître vos initiatives.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Ville d'Asbestos www.ville.asbestos.qc.ca ou appeler au 819 879-7171.

